

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints  
Saint-Michel-des-Saints  
M.R.C. de Matawinie

19-10-2009 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le dix-neuvième jour d'octobre deux mille neuf (2009) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,  
Nicole Cantara, François Dubeau, Guylaine Gagné, Daniel Bellerose et Gilles Coutu conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

289-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour. D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

290-2009 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter PV. D'accepter le procès-verbal des assemblées tenues les 21 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2009.

ADOPTÉE

291-2009 Proposé par

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes. D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période septembre 2009.

Salaires	86,469.61 \$
R.E.E.R	3,326.80 \$
Frais de banque	120.00 \$
Location	\$
Remboursement (intérêts)	\$

Remboursement Capital

\$

**TOTAL :**

**89,916.41 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS  
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'octobre 2009.

5050	Chambre de Commerce	20,138.83 \$
5051	Office Municipal d'Habitation	1,322.50 \$
5052	Ministre des Finances (S.Q.)	151,330.00 \$
5053	Conseil de Développement	20.11 \$
5054	Conteneur Recycle inc.	5,365.94 \$
5055	Fédéral Commercial Métaux	204.62 \$
5056	Hydro-Québec	1,344.98 \$
5057	La Survivance	6,064.74 \$
5058	Ministère des Finances du Québec	306.00 \$
5059	Ministre des Finances	2,970.00 \$
5060	Socan	66.74 \$
5061	Ultramar	1,559.00 \$

**TOTAL :**

**190,892.96 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 19 OCTOBRE 2009

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
		\$
5062	Atelier Au Cœur du Bois	494.28 \$
5063	Beauséjour Dominique	253.00 \$
5064	Bellerose Jean-Pierre	196.74 \$
5065	Bellerose Francois	10,953.95 \$
5066	Bell Canada	202.05 \$
5067	Benoit Claude	103.51 \$
5068	Boisjoli Transport inc.	363.80 \$
5069	Camions Excellence	1,689.58 \$
5070	Centre Aspirateur Lanaudière	1,316.07 \$
5071	Certilab	181.73 \$
5072	Champagne Claude	426.50 \$
5073	Consultant H2O inc.	4,063.50 \$
5074	Constructo Se@a	56.44 \$
5075	David Lyne	167.35 \$
5076	Defoy Électrique inc.	135.46 \$
5077	Dépanneur R. Prud'Homme	334.83 \$
5078	EBI Environnement	11,073.45 \$
5079	Ethier Gilles	104.00 \$
5080	Fondation des pompiers du Québec	40.48 \$
5081	Gagné Jules	176.59 \$
5082	Garage Tellier & Fils	31.93 \$
5083	Garage Marc Dorval	26.81 \$
5084	Gouger Guy	555.00 \$
5085	Hotel Central Benoit Ltée	63.10 \$
5086	Hydro-Québec	2,474.03 \$
5087	Imaging Toner	146.74 \$
5088	Imprimerie R. Pinard inc.	467.30 \$

5089	Laliberté Carine	263.00 \$
5090	L' Ass. Des Pompiers St-Michel	324.00 \$
5091	Leblanc & Plante Enr.	1,532.11 \$
5092	Les Constructions Rosaire Charrette inc.	1,011.36 \$
5093	Les Enseignes Lucie Landry	2,934.75 \$
5094	Les Fondations Vistech	3,070.20 \$
5095	Les Services de Gestion SGT	12,819.99 \$
5096	Location Mille Items	1,106.18 \$
5097	Martin – Produits de Bureau inc.	280.74 \$
5098	M.C. Beauséjour & Richard inc.	10,866.57 \$
5099	Morin	5,199.02 \$
5100	Petit – Moteurs J.F.	14.72 \$
5101	Pièces d' Auto Joliette inc.	26.07 \$
5102	Plomberie Stéphane inc.	1,727.23 \$
5103	Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau	80.06 \$
5104	Poste Canada	183.43 \$
5105	Publications CCH Ltée	273.26 \$
5106	Richard Eddy	38.00 \$
5107	Satelcom Internet	74.44 \$
5108	Signo Tech	1,592.74 \$
5109	Silencieux Fédéral Mufflers	75.12 \$
5110	Sintra inc.	1,187.76 \$
5111	Stéphane St-Jean	84.00 \$
5112	Sylvio Champoux & Fils	14,231.77 \$
5113	Tourisme Lanaudière	372.21 \$
5114	Transport Gaston Nadeau inc.	100.75 \$
5115	Vitrierie Lafortune inc.	24,832.50 \$
<b>TOTAL :-</b>		<b>120,400.20 \$</b>

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

09-09-28	Richard Rivest – Pancarte sculpté pour Salle J.M Bellerose.
09-09-29	Pierre Ranger – mise en demeure pour réglementation municipale relatif à l'entreposage.
09-10-03	Défi Taureau, Carmen Gouin – demande d'aide financière pour le Festival des chiens de traîneaux.
09-10-05	Bernard Martel – demande congé sans solde.
09-10-06	Centre de prévention du suicide de Lanaudière – installation banderole de rue.
09-10-13	Garage R.P.A Gervais inc. – accumulation d'eau en bordure de la rue Boucher.
09-10-15	M.R.C. de Matawinie – formation sur le développement durable.
09-10-15	M.R.C. de Matawinie – dépôt du rôle d'évaluation foncière 2010-2011-2012

292-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Enseigne de bois à la salle JMB D'autoriser la réalisation d'une enseigne en bois par M. Richard Rivest au coût de 850.\$ qui sera installée à la Salle Joseph-Moïse Bellerose.

ADOPTÉE

293-2009 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Publicité pour Défi-Taureau. De verser 2 000.\$ pour une publicité au Festival d'Hiver de Chiens de Traîneaux – Défi Taureau 2010.

ADOPTÉE

294-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Congé sans solde B. Martel D'accepter la demande de M. Bernard Martel concernant un congé sans solde du 13 février 2010 au 7 avril 2010.

ADOPTÉE

295-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Banderole de rue pr Centre Prévention du Suicide D'aviser le Centre de Prévention du Suicide de Lanaudière que la réglementation municipale permet l'installation d'une banderole de rue pour un maximum de 30 jours. Celle-ci devra être installée par le demandeur.

ADOPTÉE

296-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Réparation rue Boucher. D'aviser Garage R.P.A. Gervais inc., que la municipalité procèdera à la réparation de la rue Boucher, concernant l'accumulation d'eau, lorsqu'il sera possible d'effectuer les travaux.

ADOPTÉE

297-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Formation pour les conseillers. D'autoriser l'inscription des conseillers intéressés à une formation sur le développement durable. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

298-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Remettre à plus tard de travaux de déphosphatation. Suite à l'analyse des soumissions reçues pour les travaux d'un système de déphosphatation, de n'accepter aucune soumission et de remettre la réalisation des travaux à plus tard compte tenu que le prix de la plus basse soumission est le double de l'estimation du coût des travaux.

ADOPTÉE

299-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Mandat pr traitement des eaux usées et égoût au Camping. De mandater Denis Bérubé, ing., EESA, pour soumettre une demande au MDDEP pour le traitement des eaux usées domestiques et réseau d'égoût du Camping Municipal de Saint-Michel-des-Saints.

De mandater Denis Bérubé, ing., EESA, pour transmettre une attestation de conformité au MDDEP relative à ces installations.

ADOPTÉE

300-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

PV du CCU D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 8 octobre 2009 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

301-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation de JF Michaud et D. Dorais **Demande de dérogation mineure par M. Jean-François Michaud et Mme Diane Dorais pour la propriété située sur le chemin des Pins Gris, plus précisément sur le lot 1-113-13, bloc 1, canton de Brassard. La demande concerne la construction d'un bâtiment principal à 17 mètres (55.77 pieds) de la limite de propriété arrière (lac taureau) au lieu de 20 mètres (65.61 pieds), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-2) du règlement sur les PIIA # 400-1998.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Jean-François Michaud et Mme Diane Dorais pour la propriété située sur le chemin des Pins Gris, plus précisément sur le lot 1-113-13, bloc 1, canton de Brassard. La demande concerne la construction d'un bâtiment principal à 17 mètres (55.77 pieds) de la limite de propriété arrière (lac taureau) au lieu de 20 mètres (65.61 pieds), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-2) du règlement sur les PIIA # 400-1998.

CONSIDÉRANT la présence de roc dans la zone de construction;

CONSIDÉRANT la topographie de la propriété;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Jean-François Michaud et Mme Diane Dorais.

ADOPTÉE

302-2009

Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation  
du 80, des Sages

**Demande de dérogation mineure par M. Jean-Claude Lafleur et Mme Myranda Dupuis pour la propriété située au 80, chemin des Sages. La demande concerne la construction d'un garage attaché à 8 pieds (2.43 mètres) de la limite de propriété latérale droite au lieu de 5 mètres (16.4 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.13.6 du règlement de zonage # 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Jean-Claude Lafleur et Mme Myranda Dupuis pour la propriété située au 80, chemin des Sages. La demande concerne la construction d'un garage attaché à 8 pieds (2.43 mètres) de la limite de propriété latérale droite au lieu de 5 mètres (16.4 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.13.6 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a fourni une lettre d'appui du voisin pour construire le bâtiment à 8 pieds (2.43 mètres) de leur limite de propriété respective;

CONSIDÉRANT QUE de l'autre côté du bâtiment principal, il y a la présence de tuyaux d'installation septique et de captage des eaux souterraines (puits) qui empêche toute circulation des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne touche qu'une partie du bâtiment seulement;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Jean-Claude Lafleur.

ADOPTÉE

303-2009

Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Refuser dérogation  
de Michel Trudeau

**Demande de dérogation mineure par M. Michel Trudeau pour la propriété située au 1260, chemin de la Pointe-Fine (marina, zone Vb-4). La demande concerne l'utilisation d'un conteneur à fermeture hermétique pour des fins de bâtiment accessoire, ce qui contrevient à l'article 6.3.10 du règlement de zonage # 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Michel Trudeau pour la propriété située au 1260, chemin de la Pointe-Fine (marina, zone Vb-4). La demande concerne l'utilisation d'un conteneur à fermeture hermétique pour des fins de bâtiment accessoire, ce qui contrevient à l'article 6.3.10 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT la nouvelle réglementation qui autorise seulement les conteneurs existants;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU désirent éviter la prolifération;

CONSIDÉRANT le souci d'esthétisme;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil refuse la demande de dérogation mineure de M. Michel Trudeau.

ADOPTÉE

304-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation  
du 201 Provost

**Demande de dérogation par M. Robert Perrier et Mme Patricia Trudeau pour la propriété située au 201 rue Provost. La demande concerne un bâtiment principal construit en 1998 se trouvant à 7.60 mètres (24.93 pieds) de la rue Provost et à 9.82 mètres (32.21 pieds) de la rue Orance, au lieu de 10 mètres (32.80 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.5.5 du règlement de zonage # 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation par M. Robert Perrier et Mme Patricia Trudeau pour la propriété située au 201 rue Provost. La demande concerne un bâtiment principal construit en 1998 se trouvant à 7.60 mètres (24.93 pieds) de la rue Provost et à 9.82 mètres (32.21 pieds) de la rue Orance, au lieu de 10 mètres (32.80 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.5.5 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE la construction à été fait en 1998 et qu'à l'époque les certificats de localisations n'étaient pas obligatoire ;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Robert Perrier et Mme Patricia Trudeau.

ADOPTÉE

305-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter projet de  
lotissements de  
9124-6033 Qc inc.

**Étude de deux projets de lotissement de 9124-6033 Québec Inc. a/s Christian Lamarche pour la propriété située sur une partie du lot 73 du rang 1, canton de Brassard (référence minute 12915, plan W-54974, dossier 2008-328R, préparé par Rado, Corbeil et Généreur arpenteur géomètre et référence minute 12912, plan Y-54971, dossier 2008-328R, préparé par Rado, Corbeil et Généreur arpenteur géomètre.**

Le CCU à étudié les deux projets de lotissement de 9124-6033 Québec Inc. a/s Christian Lamarche pour la propriété située sur une partie du lot 73 du rang 1, canton de Brassard (référence minute 12915, plan W-54974, dossier 2008-328R, préparé par Rado, Corbeil et Généreur arpenteur géomètre et référence minute 12912, plan Y-54971, dossier 2008-328R, préparé par Rado, Corbeil et Généreur arpenteur géomètre.

CONSIDÉRANT QUE la pente du chemin projeté représenté sur le plan Y-54971 n'est pas conforme à la réglementation;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte les deux projets de lotissement de 9124-6033 Québec Inc. a/s Christian Lamarche pour la propriété située sur une partie du lot 73 du rang 1, canton de Brassard (référence minute 12915, plan W-54974, dossier 2008-328R, préparé par Rado, Corbeil et Généreur arpenteur géomètre et référence minute 12912,

plan Y-54971, dossier 2008-328R, préparé par Rado, Corbeil et Génereur arpenteur géomètre, conditionnellement à la conformité de la pente du chemin projeté

ADOPTÉE

306-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Projet construction des Étude d'un projet de construction (PIIA) par M. Luc Bordeleau pour la propriété située au 1441, chemin des Conifères (zone Va-3).  
pr.1441, Conifères.

Le CCU a étudié le projet de construction (PIIA) par M. Luc Bordeleau pour la propriété située au 1441, chemin des Conifères.

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation des PIIA;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de construction de M. Luc Bordeleau

ADOPTÉE

307-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande à la MRC pour le 2141, de la Pointe-Fine Ouest. Le CCU a discuté d'un dossier d'infraction concernant la propriété sise au 2141, chemin de la Pointe-Fine Ouest. La propriété qui appartient au Gouvernement du Québec (MRN) était un bail en location maintenant abandonné depuis quelques années. Le dossier d'infraction consiste être un bâtiment sans revêtement extérieur (nuisance). Deux lettres, dont une mise en demeure en 2006 et un avis de communiqué en 2007 ont été envoyés au Gouvernement ainsi que des discussions verbales avec le MRN. Les propriétaires n'ont aucune volonté de corriger la situation.

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe dans le Parc Régional du Lac-Taureau;

CONSIDÉRANT l'esthétisme de la propriété (nuisance).

Pour ces raisons, le conseil demande à la MRC de Matawinie que le bâtiment fasse l'objet d'une pratique de pompier pour remettre la propriété en vente afin qu'un nouveau propriétaire puisse corriger la situation.

ADOPTÉE

308-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter conciliation bancaire D'accepter la conciliation bancaire au 30 septembre 2009 et le suivi au budget.

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de septembre 2009.

----- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés municipaux au 13 octobre 2009.

----- Dépôt du procès-verbal de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires pour l'assemblée du 3 septembre 2009.

309-2009 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Party des Fêtes. D'organiser un party des Fêtes du conseil et des employés de la municipalité.

ADOPTÉE

310-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Achat d'arbre pr D'autoriser l'achat de 1 500.\$ de plants pour le mois de l'arbre en 2010.  
mois de l'arbre

ADOPTÉE

311-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Entreposage de D'autoriser l'entreposage d'hiver d'une centaine de poubelle des parcs chez  
poubelle pr. l'hiver Mini-Entrepôt Saint-Michel-des-Saints au coût de 250.\$ plus taxes.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

312-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de Que la présente assemblée soit levée.  
l'assemblée

ADOPTÉE

---

Alain Bellerose  
secrétaire trésorier  
directeur général

---

Jean-Pierre Bellerose  
maire